

N° plan	N° opération	Destination	Collectivité bénéficiaire
4.b et 4.c	1	Réalisation du boulevard périphérique	Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
4.b	2	Aménagement de l'intersection rue des Dats - R.N. 44	Commune de Saint-Martin-sur-le-Pré
4.b	3	Réalisation d'un cheminement piéton le long du canal Saint-Martin	Commune de Saint-Martin-sur-le-Pré
4.b	4	Réalisation d'un cheminement piéton le long du canal Saint-Martin	Commune de Saint-Martin-sur-le-Pré



commune de
SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE

Approuvé le : 21 décembre 2006

Mis à jour	Modifié	Revisé
26/09/2011		
	20/12/2011	
26/12/2011		


VU : mise en compatibilité du PLU suite à la Déclaration d'Utilité Publique du 15 novembre 2012



Plan Local d'Urbanisme

règlement d'urbanisme graphique
secteur urbain échelle : 1/2500^e

4.b



- Limite communale
- Limite de secteur
- Espace Boisé Classé à conserver
- Espace Boisé Classé à créer
- Élément paysager à protéger code de l'urbanisme article L123.1.7
- Plantation protégée au titre des sites naturels classés
- Emplacement réservé
- Règle particulière d'implantation
- Règle particulière de clôture
- Aléa d'inondation
- Secteur d'ouverture de carrière autorisée
- Marge de recul
-